



*Summer
Time*

ACTUALITÉS RÉGLEMENTAIRES

Le point d'indice va être revalorisé de 1,5% au 1er juillet

Le point d'indice de la fonction publique va être revalorisé de 1,5% au 1er juillet prochain. Cette revalorisation du point d'indice entraînera une augmentation des rémunérations de tous les agents.

Dès le 1er juillet, les agents au plus bas dans la grille verront aussi augmenter leur nombre de points, jusqu'à 9 points supplémentaires. Cette mesure cible donc les plus petites rémunérations, principalement dans la catégorie C et quelques échelons des catégories B.

Une prime de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires qui gagnent moins de 3 250 euros bruts par mois va être mise en place. Cette prime ira de 300 à 800 euros bruts, versés en une fois à l'automne.

Enfin, à partir du 1er janvier 2024, tous les fonctionnaires se verront attribuer 5 points de plus, soit 25 euros bruts de plus par mois.

Pour aller plus loin : [site du Ministère de la transformation et de la fonction publiques](#).



ACTUALITÉS CNRS

Revalorisation de l'IFSE des personnes compétentes en radioprotection

La radioprotection désigne l'ensemble des mesures prises pour assurer la protection de l'Homme et de son environnement contre les effets néfastes que peut générer une exposition à des rayonnements ionisants : alpha, bêta, gamma et X.

Depuis le 1er juin 2023, l'IFSE des personnes compétentes en radioprotection a été modifiée.

L'indemnisation mensuelle des personnes compétentes en radioprotection au titre de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) est fixée ainsi qu'il suit :

46,86 euros bruts, s'ils exercent cette fonction dans le cadre d'une activité soumise à déclaration auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ;

93,72 euros brut, s'ils exercent cette fonction dans le cadre d'une activité soumise à enregistrement ou autorisation de l'Autorité de sûreté nucléaire.



Focus Chercheuses et Chercheurs



Évaluation de l'activité des chercheurs

Les sections et les commissions interdisciplinaires (CID) du Comité national examineront lors de la session d'automne 2023 les rapports d'activités des chercheur.es de la vague A (évaluation à mi-vague), dont l'activité a fait l'objet d'un « avis différé » à la session de printemps 2023, qui ont bénéficié d'un report de leur évaluation en raison d'une situation particulière, ou dont l'activité fait l'objet d'une évaluation anticipée. Les personnes concernées seront prochainement informées des modalités de la campagne par un courrier électronique. **L'application e-évaluation sera ouverte jusqu'au 6 septembre 2023 (12h00 - heure de Paris).**



julien.marty@cnsr.fr

Titularisation des chercheurs

Les chercheur.es stagiaires recrutés au titre de la campagne 2022 et les directeurs d'unités concernés ont été avertis par le service des ressources humaines des formalités nécessaires pour constituer leur dossier de fin de stage. **Ce dossier devra être adressé au SRH au plus tard le 31 juillet 2023.**



maeva.hocine@cnsr.fr
julien.marty@cnsr.fr

Campagne d'avancement au choix des chercheurs

Les sections et la CID 50 du Comité national de la recherche scientifique examineront à la session d'automne 2023 les demandes d'avancement au choix des chercheur.es. Les chercheur.es remplissant les conditions requises d'avancement au choix ont été avertis par courrier électronique du lancement de la campagne le 21 juin 2023. Les chercheur.es concernés peuvent se porter candidat en déposant dans l'application e-évaluation les documents nécessaires à leur demande de promotion. Les candidat.es devront préalablement saisir leur candidature via l'application Quartz (<https://quartz.cnsr.fr>), à partir de laquelle ils pourront générer leur dossier au format PDF, dossier qu'ils déposeront ensuite sur l'application e-évaluation (<https://evaluation.dsi.cnsr.fr>). **L'application e-évaluation sera ouverte jusqu'au 6 septembre 2023 (12h00 - heure de Paris).**



julien.marty@cnsr.fr

Campagne des demandes particulières chercheurs

En vue de la session d'évaluation d'automne 2023, les chercheur.es transmettront leurs demandes (changement de section d'évaluation, évaluation permanente par une 2ème section, co-rattachement à une CID) par courrier ou par mail, au SRH qui assurera la liaison entre eux et les instances consultatives. **La date limite de réception de ces demandes est fixée au 4 septembre 2023.**



julien.marty@cnsr.fr

Semaine de la Qualité de Vie au Travail 2023

Écologique, numérique, sociétale... les transitions en cours et leurs impacts sur le travail seront le thème central de la Semaine pour la qualité de vie et des conditions de travail qui se déroule du 19 au 23 juin.

Inscrivez-vous aux deux webinaires proposés par la DRH

Judi 22 juin à 9h : [La pause déjeuner](#)

Explorer la sensation de faim, découvrir des idées de lunch box, partager des astuces anti-coups de fatigue et démêler les contradictions et nombreuses idées reçues qui gravitent autour de la nutrition.

Vendredi 23 juin à 9h : [Mieux communiquer pour mieux collaborer](#)

Développer son intelligence relationnelle



Permanence A.D.A.C

Le pôle développement social du SRH vous offre la possibilité de rencontrer une conseillère en économie sociale familiale (C.ESF) de l'association A.D.A.C., lors d'une permanence mensuelle. Vous pouvez la solliciter pour :

- obtenir des informations ou des conseils pour toutes vos questions de vie quotidienne en matière d'alimentation, de logement, de loisirs, de consommation...
- vous accompagner dans tous vos projets : partir en vacances ; prévoir un achat d'équipement ou un bien immobilier ; anticiper le changement de revenu lié au départ à la retraite ; rénover votre logement...
- vous aider dans vos difficultés budgétaires ;
- face à un événement imprévu tel que la maladie ou le chômage d'un conjoint ;
- lors d'un changement de situation : prise en charge d'un parent âgé ; séparation, faire face aux études d'un enfant ;
- devant un déséquilibre financier (charges non réglées, découvert bancaire, surendettement...).

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès des assistantes de service social de la délégation, la prochaine permanence se déroulera le 14 septembre



assistante.sociale@dr14.cnrs.fr

Au revoir Raffy !



Raffy, chien guide en formation, a été accueilli de mars à juin 2023 au sein du SRH. En effet, avant de pouvoir guider les personnes malvoyantes, le chien guide est formé par des bénévoles pendant 2 ans. Ainsi, il se rend dans tous les lieux publics fréquentés par le bénévole (dont le lieu de travail) afin de pouvoir être préparé à ce rythme de vie lors de sa remise gratuite à une personne malvoyante. Raffy est parti pour de nouvelles aventures le 20 juin dernier et le SRH accueillera en septembre un nouveau chiot futur chien guide !



FORMATIONS RÉGIONALES

Management inter-générationnel

Avant le 04/08/2023

Donner des feedback constructifs

Avant le 29/08/2023

OUVERTURE SAISIES DIALOG

Saisie avant le :

13 septembre 2023



En un clic !

